

Reçu le  
17/10/2023  
en Sous-Préfecture  
de Cholet

**ASSAINISSEMENT**  
**RAPPORT ANNUEL**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE**  
**EXERCICE 2022**



# SOMMAIRE

<b>SYNTHÈSE (quelques chiffres clés).....</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre 1 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....</b>	<b>3</b>
<b>1 - Présentation générale du service.....</b>	<b>3</b>
A - Compétences exercées.....	3
B - Territoire desservi.....	3
C - Population desservie.....	4
D - Mode de gestion du service.....	4
E - Volumes/tonnages et leur évolution.....	5
a) Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées par système d'assainissement.....	5
b) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration.....	7
F - Équipements du service.....	9
a) Linéaire des réseaux de collecte (en ml)*.....	9
b) Les bassins d'orage sur réseaux unitaires.....	10
c) Les postes de refoulement.....	11
<b>2 - Indicateurs de performance et prescription de rejets pour les principaux polluants.....</b>	<b>13</b>
A – Prescriptions et performance des rejets pour les principaux polluants.....	13
B - Qualité du service.....	14
C - Performance du réseau.....	15
D - Performance des systèmes d'assainissement.....	15
E - Renouvellement du réseau.....	18
F - Continuité du service.....	18
<b>3 - Actions réalisées et à venir.....</b>	<b>19</b>
A - Actions – organisation (y compris hygiène & sécurité).....	19
B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....	19
<b>4 - Financement du service.....</b>	<b>31</b>
C - Subventions (2022).....	32
<b>5 - Tarification du service.....</b>	<b>32</b>
<b>6 - Actions de solidarité.....</b>	<b>37</b>
<b>Chapitre 2 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....</b>	<b>38</b>
<b>1 - Description du service.....</b>	<b>38</b>
<b>2 - Tarification du service.....</b>	<b>39</b>
<b>3 - Indice de mise en œuvre.....</b>	<b>40</b>

# SYNTHÈSE (quelques chiffres clés)

- Nb d'abonnés assainissement collectif : 39 754
- Nb d'abonnés assainissement non-collectif : 4 630 installations
- Prix du service : facture 120 m<sup>3</sup> avec redevance Agence de l'eau et TVA : de 214,39 € à 294,14 € au 01/01/23
- Volumes d'eaux usées traitées mesurées : 6 345 863 m<sup>3</sup> pour les stations d'épuration
- 1 419 tonnes de boue en matière sèche valorisées en compostage et épandage agricole
- Km de réseaux : total (hors branchement)
  - unitaires et eaux usées : 659 km
  - collecte eaux pluviales : 522 km

## Chapitre 1 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 1 - Présentation générale du service

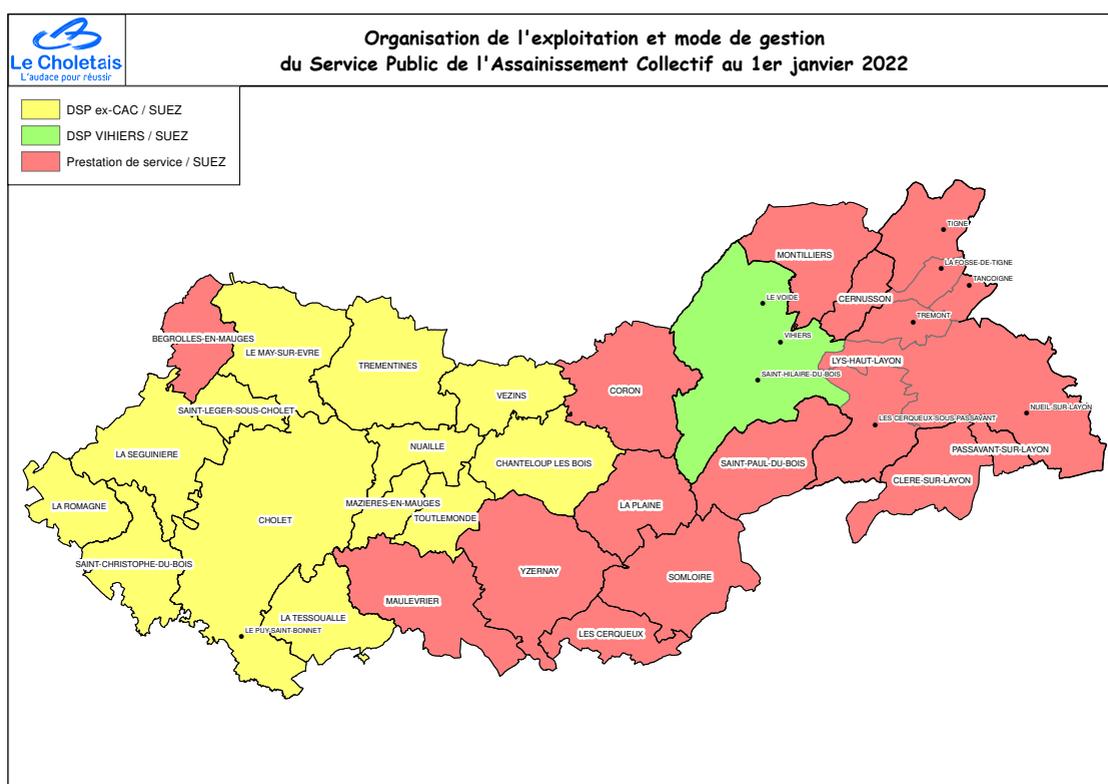
#### A - Compétences exercées

Le service d'assainissement assure la collecte des eaux usées et leur traitement avant rejet dans le milieu naturel sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

Le règlement du service Assainissement Collectif a été approuvé le 18 mars 2019.

Le règlement du service d'Assainissement Non-Collectif a été approuvé le 2 mai 2017.

#### B - Territoire desservi



## C - Population desservie

	2021	2022	Evolution (%)
<u>Nombre d'abonnés</u> : Contrat DSP Suez (ex-CAC)	<u>32 812</u>	<u>32 986</u>	0,53 %
DSP Vihiers, Le Voide, Saint-Hilaire-du-Bois	1 531	1 561	1,96 %
Autres communes	5 159	5 207	0,93 %
<b>TOTAL</b>	<b>39 502</b>	<b>39 754</b>	<b>0,64 %</b>
<u>Déversement industriel</u> : Nombre d'autorisations	27	12**	Mise à jour attendue pour 2023

\* Données du RAD assainissement Vihiers suite campagne de mise à jour des listes des abonnés

\*\* Données du RAD assainissement Ex-CAC en attente de la mise en place d'un suivi renforcé des industriels en 2023

Population desservie : 107 003 habitants (Base INSEE janv.2020)

### Indicateurs :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants

sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée

+ Nombre d'abonnements

+ Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des EU

## D - Mode de gestion du service

La Communauté d'Agglomération du Choletais a fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la Communauté de commune du Bocage, et les communes de Lys-Haut-Layon, Cernusson, Cléré-sur-Layon, Passavant-sur-Layon, Montilliers, Saint-Paul-du-Bois pour créer une nouvelle communauté d'Agglomération : l'Agglomération du Choletais.

**1- Ancienne CAC** : Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'exploitation du service assainissement a été confiée par contrat d'affermage à Suez Environnement jusqu'au 30/06/2025 sur 13 communes correspondant à l'ancienne CAC (Chanteloup-les-bois, Cholet, Cholet/Le Puy-Saint-Bonnet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins).

Les missions confiées sont les suivantes :

- l'exploitation et l'entretien maintenance des installations de collecte et traitement des eaux usées et pluviales,
- la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- les interventions d'urgence,
- la facturation du service aux abonnés.

La collectivité gère directement les renouvellements de réseau de plus de 12 m et la création de nouveau réseau ou installation de traitement.

**2- Bégrolles-en-Mauges** : La commune de Bégrolles-en-Mauges était exploitée en prestation de service avec la SAUR depuis 1<sup>er</sup> juillet 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019. L'exploitation du service assainissement est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 en prestation de service par la société SUEZ, jusqu'au 31 décembre 2023.

**3- Lys-Haut-Layon (Vihiers, Saint-Hilaire-du-bois, Le Voide) :** Pour les communes de Lys-Haut-Layon – Vihiers/Saint-Hilaire-du-Bois et Le Voide, l'exploitation du service assainissement a été confiée initialement par contrat d'affermage à la Nantaise des Eaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et repris par Suez jusqu'au 31 décembre 2023.

**4- Pour toutes les autres communes :** L'exploitation du service assainissement est assurée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 en prestation de service par la société SUEZ, jusqu'au 31 décembre 2023.

**Indicateurs :**

- Date des contrats DSP et échéance
- Détails prestations déléguées et prestations CAC,

## E - Volumes/tonnages et leur évolution

a) Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées par système d'assainissement

Communes	Equivalent Habitants (EqH)	Type	Volume d'eau traitée en 2022 (entrée/station) en m <sup>3</sup>	Variation par rapport à 2021
1-Bégrolles-en-Mauges	1 700 EqH	boue activée	83 212	- 10,73 %
2-Cernusson	140 EqH	Lagunage aéré	Pas de mesure	
3-Chanteloup-les-Bois	550 EqH	Filtre planté de roseaux	37 513	- 0,2 %
	Les Guérineaux 50 EqH	Filtre planté de roseaux	Pas de mesure	
	Les Ogeards 21 EqH	Micro-station boue activée	Pas de mesure	
4-Cholet	116 000 EqH	Boue activée	4 580 375	- 6,22 %
5-Cléré-sur-Layon - LHL	450 EqH	Lagunage aéré	Pas de mesure	
6- Coron	2 200 EqH	Boue activée (il manque 1 mois de données)	72 741	- 22,61%
7-La Fosse-de-Tigné - LHL	270 EqH	Lagunage aéré	Pas de mesure	
8-La Plaine	583 EqH	Lagunage aéré	Pas de mesure	
	50 EqH Zone industrielle	Micro-station boue activée	Pas de mesure	

Communes	Equivalent Habitants (EqH)	Type	Volume d'eau traitée en 2022 (entrée/station) en m <sup>3</sup>	Variation par rapport à 2021
9-La Romagne	2 240 EqH	Boue activée	148 331	- 6,06 %
10-La Séguinière	Raccordé sur Cholet	Poste pneumatique 110 m <sup>3</sup> /h et bassin dépollution 110 m <sup>3</sup>	311 023	11,91 %
11-La Tessoualle	Raccordée sur Cholet	Poste de refoulement 30 m <sup>3</sup> /h et bassin dépollution 160 m <sup>3</sup>	98799	- 57,92 %
12-Le May-sur-Evre	4 350 EqH	Boue activée	198 332	- 25,81 %
13-Le Puy-Saint-Bonnet	Raccordée sur Cholet en mars 2014	Poste pneumatique 60 m <sup>3</sup> /h et bassin dépollution 150 m <sup>3</sup>	211 212	- 3,64 %
14-Le Voide - LHL	300 EqH	Lagunage aéré	15 495	- 52,44 %
15-Les Cerqueux	540 EqH	Lagunage naturel	23 544	- 28,56 %
16-Les Cerqueux sous-Passavant LHL	500EqH	Lagunage aéré	Pas de mesure	
17-Maulévrier	Step des Gars 2 500 EqH	Boue activée	110 097	- 16,27%
	Step Saint Joseph 1 500 EqH	Lagunage aéré	36 442	- 21,01 %
18-Mazières-en-Mauges	Bourg raccordé sur Cholet	Poste pneumatique de 50 m <sup>3</sup> /h	80 093	- 29,44%
19-Montilliers	1 255 EqH	Filtre planté de roseaux	38 353	Pas de calcul, les données 2021 n'étant pas complètes
20-Nuaillé	1 833 EqH	Boue activée et filtration tertiaire 10 microns	89 484	- 11,54 %
21-Nueil sur Layon-LHL	1 083 EqH	Boue activée	38 381	21,96 %
22-Passavant sur Layon	225 EqH	Lagunage naturel	Pas de mesure	
23-Saint-Christophe-du-Bois	Raccordé sur Cholet	Poste pneumatique 78 m <sup>3</sup> /h et bassin dépollution 100 m <sup>3</sup>	106 215	- 13,28%
24-Saint Hilaire/Vihiers-LHL	Bassin tampon+Poste de refoulement vers LHL-Vihiers	Poste refoulement classique 75,7 m <sup>3</sup> /h bassin dépollution 50 m <sup>3</sup>	Pas de mesure	
25-Saint-Léger-sous-Cholet	3 530 EqH	Boue activée et bassin dépollution 180 m <sup>3</sup>	153 761	- 16,14%
26-Saint-Paul-du-Bois	250 EqH	Lagunage naturel	Pas de mesure	

Communes	Equivalent Habitants (EqH)	Type	Volume d'eau traitée en 2022 (entrée/station) en m <sup>3</sup>	Variation par rapport à 2021
27- Somloire	540 EqH	Boue activée	45 886	- 13,20%
28- Tancoigné-LHL	300 EqH	Lagunage naturel	Pas de mesure	
29-Tigné-LHL	700 EqH	Filtre planté de roseaux	Pas de mesure	
30-Toutlemonde	2 050 EqH	Boue activée et filtration tertiaire 10 microns	66 058	- 33,08 %
31-Trémentines	4 000 EqH	Boue activée et bassin dépollution 165 m <sup>3</sup>	140 419	1,33 %
32-Trémont	250 EqH	Lagunage naturel	Pas de mesure	
33-Vezins	Bourg 2 000 EqH	Filtres plantés de roseaux, lagunes, bambouseraie	160 046	- 19,88 %
	Les Poteries 60 EqH	Filtre planté de roseaux	Pas de mesure	
34-Vihiers-LHL	4 100 EqH	Boue activée	241 514	- 6,9 %
35-Yzernay	1 950 EqH	Boue activée	65 879	- 12,22%

\*Volume transférés vers le réseau d'assainissement de Cholet

L'évolution des volumes varie de – 57 % à + 21 % suivant les secteurs considérés. Les plus fortes variations positives se constatent sur les systèmes d'assainissement qui n'ont eu que des défauts de mesure de débit en 2021. Il ... pas conclure sur une modification de la collecte, mais à un retour à la normale sur l'autosurveillance réalisée. Les variations négatives sont un impact direct de la pluviométrie faible en 2022 avec un déficit de plus de 100 mm par rapport à 2021, qui était déjà déficitaire par rapport à 2020. Ces réseaux sont donc particulièrement sensibles aux eaux parasites météoriques.

#### b) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

Les boues des stations d'épuration du périmètre exploité en délégation de service public (ex-CAC et de type boues activées) sont transportées puis traitées par les équipements de digestion de la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet. Le tonnage de boues brutes issues des stations d'épuration des communes de l'Agglomération du Choletais et traité à la station d'épuration des 5 Ponts est le suivant :

#### **Boues step CAC traitées sur 5 Ponts (tonnes de boues brutes)**

	Exploitant au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
St-Léger-sous-Cholet	SUEZ	461	774	665	1 069	1 311	817	571	795
Nuaillé	SUEZ	368	566	697	545	728	730	844	657
La Romagne	SUEZ	277	393	393	339	371	761	645	459
May-sur-Evre	SUEZ	197	653	549	303	0	171	603	1690
Trémentines	SUEZ	350	595	598	571	232	633	513	525
Toutlemonde	SUEZ	262	609	680	842	494	522	524	712
	<b>TOTAL</b>	<b>1915</b>	<b>3 590</b>	<b>3 582</b>	<b>3 669</b>	<b>3 136</b>	<b>3 634</b>	<b>3700</b>	<b>4838</b>

Après traitement par digestion, le tonnage de boues produites par la station d'épuration des 5 Ponts est de 2 264 tonnes de matières sèches en 2022.

780,2 tonnes de matières sèches ont été épandues comme amendement agricole et 598,8 tonnes de matières sèches ont été compostées.

Communes	Production de boues en TMS	Nature traitement des boues	Destination	Indicateur P206.3	
				2021	2022
1-Bégrolles-en-Mauges	17,4	Rhizophytes	Compostage	100	100
4-Cholet (comprenant les autres STEU* de la CAC)	2 264	Digestion	Épandage agricole (34 %) Compostage (66%) Boues covid	100	100
6- Coron	29,4	Séchage solaire	Compostage	100	100
17-Maulévrier (le bourg)	36,9	Centrifugation mobile	Compostage	100	100
21-Nueil sur Layon	6,8	Stockage drainé	Compostage	100	100
27- Somloire	6,5	Centrifugation mobile	Compostage	100	100
34-Vihiers-LHL	27	Table d'égouttage + deshydratation par centrifugation mobile	Compostage (boues Covid)	100	100
35-Yzernay	20	Rhizophytes	Pas de valorisation pour le moment station d'épuration neuve	100	100

\*STEU : Station de Traitement des Eaux Usées

En 2022, La station en lagunage de Cernusson a été curée. Les boues ont été stockées pour deshydratation dans des 3 Géotubes. Le volume de boue curée a été pour Cernusson de 11,5 T de MS.

**Indicateurs :**

- Identification des ouvrages d'épuration des EU (avec capacité d'épuration)
- Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

## F - Équipements du service

a) Linéaire des réseaux de collecte (en ml)\*

<b>Communes</b>	<b>Réseau d'eaux usées (ml)</b>	<b>Réseau d'eaux pluviales (ml)</b>	<b>Réseau unitaire (ml)</b>	<b>TOTAL (ml)</b>	<b>Linéaire EU/UN curé en 2022 (ml)</b>
Bégrolles-en-Mauges	11 420	14 109	0	25 529	2 1 863
Cernusson	1 568	1 021	0	2 589	3 1 050
Chanteloup-les-Bois	4 341	3 688	0	8 029	9 0
Cholet – Le-Puy-Saint-Bonnet	270 407	237 019	28 402	535 828	5 58 128
Cléré-sur-Layon	782	1 129	1 110	3 021	3 945
Coron	13 353	10 043	0	23 396	2 1 525
La Fosse-de-Tigné – LHL	1 148	950	0	2 098	2 480
La Plaine	6 435	5 851	429	12 715	1 929
La Romagne	10 015	9 858	5 132	25 005	2 0
La Séguinière	31 219	27 157	169	58 545	6 0
La Tessoualle	18 705	15 069	2 684	36 458	3 0
Le May-sur-Evre	20 284	19 023	5 087	44 394	4 3 037
Le Voide – LHL	3 458	3 860	0	7 318	7 1 333
Les Cerqueux	5 102	4 831	117	10 050	1 1 082
Les Cerqueux-sous-Passavant – LHL	3 114	2 852	55	6 021	6 1 058
Maulévrier	17 808	19 822	4 384	42 014	4 4 706
Mazières-en-Mauges	13 026	9 926	0	22 952	2 0
Montilliers	8 186	5 862	0	14 048	1 1 635
Nuaillé	8 272	8 203	1 766	18 241	1 0
Nueil-sur-Layon – LHL	5 398	4 765	1 536	11 699	1 1 521
Passavant-sur-Layon	1 053	630	617	2 300	2 718
St-Christophe-du-Bois	21 429	15 527	138	37 094	3 0
Saint-Hilaire-du-Bois – LHL	6 440	4 772	987	12 199	1 0
St-Léger-sous-Cholet	21 813	20 167	0	41 980	4 0
Saint-Paul-du-Bois	2 903	1 839	0	4 742	5 882
Somloire	5 689	6 730	0	12 419	1 1 422

<b>Communes</b>	<b>Réseau d'eaux usées (ml)</b>	<b>Réseau d'eaux pluviales (ml)</b>	<b>Réseau unitaire (ml)</b>	<b>TOTAL (ml)</b>	<b>Linéaire EU/UN curé en 2022 (ml)</b>
Tancoigné – LHL	1 764	1 395	727	3 886	4 835
Tigné – LHL	5 627	1 520	0	7 147	7 2 279
Toutlemonde	6 665	6 493	1 394	14 552	1 0
Trémentines	16 588	14 669	3 303	34 560	3 825
Trémont	1 626	1 389	530	3 545	3 960
Vezins	9 889	8 629	4 118	22 636	2 0
Vihiers – LHL	24 020	20 054	4 767	48 841	4 8 208
Yzernay	11 691	13 076	322	25 089	2 1 794
<b>TOTAL</b>	<b>591 238 ml</b>	<b>521 928 ml</b>	<b>67 774 ml</b>	<b>1 180 940 ml</b>	<b>97 214 ml</b>

\* données SIG AdC (31/12/2022)

La diminution des linéaires de réseau unitaire est lié d'une part à la réalisation des travaux de mise en séparatif en 2021 et d'autre part à la mise à jour du patrimoine dans le SIG de l'Agglomération du Choletais.

#### b) Les bassins d'orage sur réseaux unitaires

<b>Communes</b>	<b>Localisation</b>	<b>Volumes (en m<sup>3</sup>)</b>
1-Bérogrolles-en-Mauges	BT sur STEP	80 m <sup>3</sup>
4-Cholet	Delhumeau Plessis	3 300 m <sup>3</sup>
4-Cholet	Sainte Melaine	1 100 m <sup>3</sup>
6- Coron	BT sur STEP	230 m <sup>3</sup>
9-La Romagne	Sur Station Gadouard	350 m <sup>3</sup>
10-La Séguinière	Poste de transfert	110 m <sup>3</sup>
11-La Tessoualle	Poste de transfert	160 m <sup>3</sup>
13-Le Puy-Saint-Bonnet	Poste de transfert	110 m <sup>3</sup>
17-Maulévrier (bourg)	BT sur STEP	140 m <sup>3</sup>
20-Nuaillé	Place centre bourg	150 m <sup>3</sup>
21-Nueil-sur-Layon - LHL	Poste de transfert	180 m <sup>3</sup>
23-Saint-Christophe-du-Bois	Poste de transfert	100 m <sup>3</sup>
24-Saint-Hilaire-du-Bois - LHL	Transfert général vers Vihiers et bassin tampon	50 m <sup>3</sup>
25-Saint-Léger-sous-Cholet	Poste de transfert	180 m <sup>3</sup>
30-Toutlemonde	Pont du Trézon	218 m <sup>3</sup>
31-Trémentines	Poste de transfert	175 m <sup>3</sup>
33-Vezins	Poste de transfert	375 m <sup>3</sup>
34-Vihiers - LHL	Poste de transfert	140 m <sup>3</sup>

Communes	Localisation	Volumes (en m <sup>3</sup> )
35-Yzernay	Poste de transfert	64 m <sup>3</sup>

c) Les postes de refoulement

Sur l'Agglomération du Choletais 104 postes de refoulement assurent le transfert des eaux usées vers les stations d'épuration pour des zones qui ne peuvent s'y écouler gravitairement.

Communes	Postes de relèvements
1-Bégrolles-en-Mauges	- PR rue des Landes (Entrée parking de l'école) - PR Hameau du Logis- rue des Jonquilles (à droite du n°14 piétonnier) - PR Ouche du Cormier-rue de l'abbaye/ rue des genets (piétonnier)
2-Cernusson	Aucun
3-Chanteloup-les-Bois	Aucun
4-Cholet	- ZIL (bd de Touraine) - ZI de La Blanchardière - Le Plessis (sq Garigliano) - ZISO Le Cormier (Fouillaron) - Ribou Cisca - ZIL (bd de Touraine) - ZI de La Blanchardière - Le Plessis (sq Garigliano) - ZISO Le Cormier (Fouillaron) - Aéroéjecteurs du Cormier V (3PR) - Ribou Cisca - Carrefour (Pagannes) - Stade Omnisports - Bordage Neuf (E. Brémond) - Bellevue - Porte Baron - Square Georges Guittet - Parc de Moine - Salle des Fêtes - Ribou (Port) - Le Nivernais - La Bringaille - Le Carteron - Ecuyère - Usine de Ribou - Haut de Moine - Champ Vallée - La Lisière - Chanterivière (DIP) - La Prée - St André
5-Cléré-sur-Layon	- PR Rue Saint-Pierre (entrée du stade)
6- Coron	- PR Rue de la Vallée(zone artisanale) - PR N°31 rue de la Gare - PR n°2 rue Joachim du Bellay - PR Chemin des Venelles
7-La Fosse-de-Tigné	Aucun
8-La Plaine	- PR de la salle de sport

Communes	Postes de relèvements
9-La Romagne	Aucun
10-La Séguinière	- Transfert (refoulement général) et bassin tampon - PR de la Marche - PR Bergerie 1 - PR Bergerie 5 - PR de la Chapelière
11-La Tessoualle	- Transfert général et bassin tampon
12-Le May-sur-Evre	- PR du Rocher (Lot Baronnerie) - PR du Stade
13-Le Puy-Saint-Bonnet	- Transfert (PR Pneumatique général) et bassin tampon - Chêne rond (ZI) - Bois de la Cure
14-Le Voide - LHL	- PR Les Roches
15-Les Cerqueux	- PR Rue des Coquelicots(en bas de la rue)
16-Les Cerqueux-sous-Passavants - LHL	Aucun
17-Maulévrier	- PR rue du Val de Moine (piétonnier) - PR rue du Verger
18-Mazières-en-Mauges	- PR des Peupliers - Transfert Liodière (refoulement général) - PR Appentière (devant l'Abeille 2)
19-Montilliers	- PR n°4 rue de la Fontaine - PR n°3 rue de la Fûtaies - PR Rue du Moulin de la Buie - PR Rue des Acacias (à gauche du n°11) - PR Impasse des Mimosas (derrière le n°2) - PR de Tirpoils
20-Nuillé	- PR de Guignefolles - PR du Chêne Rond - Bassin tampon de la Caille - PR place de la Rochejaquelein (mise en service en décembre 2016)
21-Nueil-sur-Layon - LHL	- PR Rue du Preuil (à gauche du n°12) - PR/Bassin Tampon - Rue du Preuil (à gauche du n°12)
22-Passavant-sur-Layon	Aucun
23-Saint-Christophe-du-Bois	- PR Alouette - PR le Puy Barie 3 - PR du Parc V-1 - PR du Parc V-2 - Transfert (refoulement général et bassin tampon)
24-Saint-Hilaire-du-Bois - LHL	- Transfert général vers Vihiers et bassin tampon
25-Saint-Léger-sous-Cholet	- PR Pontreau (Les Landes) - PR École - Transfert (refoulement général) et bassin tampon des Ajoncs - PR rue du Martineau.
26-Saint-Paul-du-Bois	- PR Rue de l'Eau Vive (face au bassin EP) (Trnsfert vers STEP)

Communes	Postes de relèvements
27- Somloire	Aucun
28- Tancoigné - LHL	- PR Rue de l'Aireau (à gauche du n°8)
29-Tigné - LHL	- PR n°6 rue Saint-Anne
30-Toutlemonde	- PR du Stade - Bassin Tampon
31-Trémentines	- PR Hameau de l'Étang - PR Maison de retraite - PR Vieux Pont aéro-éjecteur - Transfert (refoulement général) Prés de Moine - Bassin tampon Pré de Moine - PR Grand Village
32-Trémont - LHL	- PR n°28 rue de la Bonne Dame (servitude)
33-Vezins	- PR ZI Chapelet - Transfert général Frairies et bassin tampon - PR rue de l'épileterie
34-Vihiers - LHL	- PR de la Martinière - PR de Pic Boeuf - PR du Pont gras - PR ZI Saint-Martin - PR du Camping - Transfert et bassin tampon du lys - PR transfert du lys
35-Yzernay	- Transfert général et bassin tampon

**Indicateurs :**

- Linéaire des réseaux de collecte des EU selon leur typologie
- Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie

## **2 - Indicateurs de performance et prescription de rejets pour les principaux polluants**

### **A – Prescriptions et performance des rejets pour les principaux polluants**

La majeure partie des eaux usées de l'Agglomération du Choletais est épurée par la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet. Les rendements de cet ouvrage de traitement constatés sur l'année 2022 sont les suivants :

Paramètres	Moyenne 2022	Norme	Rendement 2022	Norme
DCO mg/l	38,6	60	94 %	95 %
DBO <sub>5</sub> mg/l	2,8	15	98 %	97 %
MES mg/l	6,3	10	99 %	98 %
NTK mg/l	4	5	93 %	90 %
NGL mg/l	5,1	10	91 %	85 %

Paramètres	Moyenne 2022	Norme	Rendement 2022	Norme
Ptot mg/l	0,3	1	95%	–

Malgré les travaux réalisés entre juin 2021 et mai 2022 pour la pose de nouvelles conduites d'aération des bassins biologiques qui avaient permis de retrouver la pleine capacité de traitement de la station, la casse du pignon de rotation du clarificateur B a, de nouveau, généré un fonctionnement dégradé en fin d'année, de la station d'épuration.

## B - Qualité du service

		Valeur 2021	Valeur 2022
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	—	—
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	38	38
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	oui*	11,6 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 – Charge entrante en DBO <sub>5</sub>	100 %	81,8 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	13,4 %	8 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	91,98 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %

Remarque :

L'indicateur P203.3 et P205.3 est très dépendant de la conformité de la station d'épuration de Cholet qui concentre, à elle seule, 74 % de la charge totale traitée par les stations de plus de 2000 Équivalent Habitants. Comme celle-ci est non conforme en collecte et en performance depuis 3 ans en raison des problèmes d'alimentation en aire des bassins d'aération de la station, les indices globaux sont donc très faibles. Un retour à la conformité de cette station (les travaux de reprise des canalisations ont été terminés courant 2021) permettra un retour à un indice supérieur à 90 %.

Pour calculer l'indicateur P201.1, il est nécessaire de connaître le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif, cette donnée est pour le moment non représentative.

### Indicateurs :

- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3/06/1994 modifié par décret 2 mai 2006
- Indice de connaissance patrimoniale jusqu'à 2012 et à partir de 2013
- Taux de desserte par des réseaux de collecte EU
- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03/06/1994 modifié par décret 2 mai 2006 – Charge entrante en DBO<sub>5</sub>
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3/06/1994 modifié par décret 2 mai 2006
- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

## C - Performance du réseau

		Valeur 2021	Valeur 2022
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,04	0,03
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,18	2,17
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Entre 20 et 100*	Entre 20 et 100*
	Taux de curage des réseaux d'eaux usées	10,58%	14,75 %

\* Suivant les périmètres d'exploitation, l'existence de schémas directeurs, l'existence de prescriptions préfectorales relatives à l'exploitation des systèmes d'assainissement et le niveau de connaissance patrimoniale des réseaux de collecte.

## D - Performance des systèmes d'assainissement

Pour les stations d'épuration de plus de 2 000 équivalent-habitants, ci-dessous l'avis de la police de l'eau sur leur conformité au titre de l'année 2022.

<b>Communes</b>	<b>Conformité ERU (arrêté 21/07/2015)</b>	<b>Conformité Locale (&gt; 2000 EqH)</b>	<b>Raisons</b>
1-Bégrolles-en-Mauges	<b>NON</b>	<b>NON</b>	Le bilan du 4/01/2022 fait ressortir le SA non conforme sur les MES (Rédhibitoire). Bien que le jour du bilan le volume journalier était de 602m3/jr, il reste cependant inférieur au débit de référence de 620 m3/jr indiqué par la police de l'eau sans son courrier de 2022. Ce bilan ne peut donc pas être écarté. La Police de l'eau se prononce sur la non-conformité de ce SA pour l'année 2022.
2-Cernusson	<b>OUI</b>	-	- Néanmoins charge entrée station d'épuration très importante
3-Chanteloup-les-Bois - Bourg	<b>OUI</b>	-	- Vigilance et enquête à lancer pour identifier les origines des eaux parasites qui provoquent des dépassements de la capacité hydraulique de la station
3-Chanteloup-les-Bois - Guérineaux	<b>OUI</b>	-	
3-Chanteloup-les-Bois – Les Ogeards	<b>OUI</b>		
4-Cholet	<b>NON</b>	<b>NON</b>	Pour l'année 2022, la non validation des données par l'agence de l'eau (Motif : Qualification non correcte des points A1 DO 20, 20 bis, 44 pour le système de collecte) conduit à déclarer ce système d'assainissement non-conforme. - Fonctionnement de la station d'épuration en mode dégradé sur toute l'année 2019 à 2021 en raison du dysfonctionnement de l'aération des bassins. Les 2 bassins sont opérationnels depuis juin 2021, mais un incident majeur sur le clarificateur B n'a pas permis de maintenir un fonctionnement optimal de la station. Sur la fin 2022 et le début 2023.
5-Cléré-sur-Layon	<b>OUI</b>	-	
6- Coron	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	
7-La Fosse-de-Tigné	<b>NON</b>		- Les lagunes ont un problème d'étanchéité.

<b>Communes</b>	<b>Conformité ERU (arrêté 21/07/2015)</b>	<b>Conformité Locale (&gt; 2000 EqH)</b>	<b>Raisons</b>
8-La Plaine	<b>OUI</b>		Cependant, station avec une charge entrante proche de la charge nominale de la station d'épuration.
9-La Romagne	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	
12-Le May-sur-Evre	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	-- une vigilance toute particulière sur la capacité hydraulique du système d'assainissement est en œuvre du fait de la saturation de la station d'épuration lors des événements pluvieux.
14-Le Voide - LHL	<b>OUI</b>	-	
15-Les Cerqueux	<b>OUI</b>	-	
16-Les Cerqueux-sous-Passavants - LHL	<b>NON</b>	-	- Les points de déversement en entrée de station d'épuration et le point en entrée de station ne sont pas autosurveillés. - Performance correcte sur 2022
17-Maulévrier (bourg)	<b>NON</b>	<b>NON</b>	- Sous-dimensionnement hydraulique et organique de la station d'épuration et pics de charge. - une vigilance toute particulière sur la capacité hydraulique du système d'assainissement est en œuvre du fait de la saturation de la station d'épuration lors des événements pluvieux.
17-Maulévrier (lagune)	<b>NON</b>	<b>NON</b>	- Des pics de charges de pollution arrivant à la station d'épuration dépassent la capacité de traitement de la station.
19-Montilliers	<b>NON</b>		- L'autosurveillance de la station d'épuration n'est pas suffisante. Elles est conforme uniquement depuis novembre 2022 -Les charges entrantes dans la station d'épuration sont fluctuantes et peuvent dépasser la capacité de la station. - Equipement en décembre 2021
20-Nuaillé	<b>OUI</b>		- Cependant, Point de mesure réglementaire à équiper
21-Nueil-sur-Layon - LHL	<b>OUI</b>		-Données de l'autosurveillance incomplètes et non-fiables
22-Passavant-sur-Layon	<b>OUI</b>		
25-Saint-Léger-sous-Cholet	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	
26-Saint-Paul-du-Bois	<b>OUI</b>		
27- Somloire	<b>NON</b>		- défaut d'équipement du point A2
28- Tancoigné - LHL	<b>NON</b>		- Équiper la station d'épuration en équipement d'autosurveillance de manière plus importante -
29-Tigné - LHL	<b>OUI</b>		
30-Toutlemonde	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	- Une procédure décennale est en cours pour régler les problèmes de mesure de débit de sortie de la station.
31-Trémentines	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	- une vigilance toute particulière sur la capacité hydraulique du système d'assainissement est en œuvre du fait de la saturation de la station d'épuration lors des événements pluvieux et de débordements de temps sec sur le point de rejet amont.

Communes	Conformité ERU (arrêté 21/07/2015)	Conformité Locale (> 2000 EqH)	Raisons
32-Trémont	<b>NON</b>		- Absence de contrôle du point A3.
33-Vezins-Bourg	<b>NON</b>	<b>NON</b>	- Défaut de conception et de réalisation du dernier étage de traitement de la station (les deux premiers assurant néanmoins leur rôle) qui ne permet pas de respecter les objectifs de rejet sur le milieu récepteur.
33-Vezins-Poteries	<b>OUI</b>		
34-Vihiers - LHL	<b>NON</b>	<b>NON</b>	- Une refonte de l'autosurveillance de l'entrée de la station est lancée avec le délégataire et les services de la police de l'eau. - une vigilance toute particulière sur la capacité hydraulique du système d'assainissement est en œuvre du fait de la saturation de la station d'épuration lors des événements pluvieux et de débordements de temps sec sur le point de rejet amont.
35-Yzernay	<b>OUI</b>		

**Indicateurs :**

- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

## E - Renouvellement du réseau

		Valeur 2021	Valeur 2022
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,42 %	0,49 %

**Indicateurs :**

- Taux moyen de renouvellement des réseaux  
- Linéaire renouvelé (2017-2021) : 14 033 ml

## F - Continuité du service

		Valeur 2021	Valeur 2022
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,69	2,27*
P258.1	Taux de réclamations écrites (pour 1 000 abonnés)	1,74 %**	0,57**

\* Donnée issue du Rapport du délégataire eau potable 2022 en charge de la facturation – Eau de Cholet avec Veolia

\*\*Données issues du Rapport du délégataire Assainissement 2022 - Suez Environnement :

**Indicateurs :**

- Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente  
- Taux de réclamation

### 3 - Actions réalisées et à venir

#### A - Actions – organisation (y compris hygiène & sécurité)

Communes	Action sur le patrimoine
Agglomération du Choletais (AdC)	Lancement d'une Assistance à Maître d'Ouvrage pour la gestion du service assainissement au 1 <sup>er</sup> juillet 2025
Agglomération du Choletais (AdC)	Étude stratégique pour la gestion des boues de l'ensemble du territoire de l'AdC
Agglomération du Choletais (AdC)	Etude des zonages, schémas directeurs et règlement d'eaux usées en parallèle de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H)
Agglomération du Choletais (AdC)	Etude des zonages, schémas directeurs et règlement d'eaux pluviales en parallèle de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H)
Agglomération du Choletais (AdC)	Analyse des risques de défaillance sur 8 stations d'épuration supérieures à 2000 EH

*- Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*

#### B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

##### Sur les réseaux :

Communes	Action sur le patrimoine
Cholet	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rue de la Mutualité - Renouvellement des réseaux</li><li>- Favreau – Renouvellement des réseaux</li><li>- Rues Saint Louis et Mermoz : Mise en séparatif</li><li>- Rues Dubillot et Manceau Neau : Mise en séparatif</li><li>- Rue Salbérie : Mise en séparatif</li></ul>
Le May/Evre	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rues Tharreau, Fizeau, Boistaud, Saint Michel – Mise en séparatif</li></ul>
Maulévrier	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rue du Cardinal Luçon – Mise en séparatif</li><li>- Rue de la Garlanderie – Mise en séparatif</li><li>- Rues Stofflet, Paradis, Lamartine, Hugo – Mise en séparatif</li></ul>
Montilliers	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rue du Lys et Route d'Angers – Mise en séparatif</li></ul>
Nueil-sur-Layon	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rue du Paradis et Place d'Armes - Mise en séparatif</li></ul>
Saint-Léger-sous-Cholet	<ul style="list-style-type: none"><li>- Martinet - Renouvellement</li></ul>

**Sur les ouvrages de traitement et de refoulement :**

RVT = Renouvellement, TN = Travaux neufs

Communes	Action sur le patrimoine
1-Bégrolles-en-Mauges	<b>Renouvellement sur les installations :</b> - STEP : - Ballon Eau Industrielle - Pompe Périscopique boue légère
2-Cernusson	<b>Renouvellement sur les installations :</b> - STEP : - Réparation Turbine
3-Chanteloup-les-Bois	<b>Renouvellement sur les installations :</b> - STEP Champ Logeais : - Renouvellement pompe 2 relevage 1 - Renouvellement pompe 1 relevage 2  - STEP des Guérineaux - Télésurveillance - RVT-Renouvellement Télésurveillance  - STEP Les Ogeards : - Remplacement pompe recirculation

Communes	Action sur le patrimoine
4-Cholet	<p><b>Renouvellement sur les installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STEP DES CINQ-PONTS</li> <li>- RVT-DEBITMETRE EAU INDUSTRIELLE</li> <li>- RVT-PORTAIL SECTIONNEL PRETRAITEMENT n°1</li> <li>- RVT-DEBITMETRE A DECANTEUR BOUES PRIMAIRES</li> <li>- RVT-DEBITMETRE DECANTEUR BOUES PRIMAIRES B</li> <li>- RVT-VANNE REFOULEMENT SURPRESSEUR AIR 07_KD001A</li> <li>- RVT-VANNE REFOULEMENT SURPRESSEUR AIR 07_KD001B</li> <li>- RVT-VANNE REFOULEMENT SURPRESSEUR AIR 07_KD001C</li> <li>- RVT-VANNE REFOULEMENT SURPRESSEUR AIR 07_KD001D</li> <li>- RVT-DEBITMETRE ALIM DIGESTEUR A</li> <li>- RVT-PALAN+CHARIO LOCAL POMPE</li> <li>- RVT-PALAN ELECTRIQUE</li> <li>- RVT-GAZOMETRE</li> <li>- RVT-POMPE FLOTTANTS DEZAGAGE BAA</li> <li>- RVT-POMPE RECIRCULATION TOUR DE DESODORISATION JAVEL</li> <li>- POMPE RECIRCULATION TOUR DE DESODORISATION SOUDE</li> <li>- POMPE n°1 RESEAU CONSTANT CHAUFFERIE</li> <li>- POMPE ALIM DIGESTEUR B</li> <li>- POMPE ALIM DIGESTEUR C</li> <li>- POMPE ALIM CENTRI B</li> <li>- POMPE ALIM CENTRI C</li> <li>- COMPRESSEUR BIOGAZ B</li> <li>- VENTILATEUR DESODORISATION 12CV101D</li> <li>- VENTILATEUR DESODORISATION 12CV101C</li> <li>- AEROTHERME DESODORISATION</li> <li>- ANALYSEUR pH DESODORISATION</li> <li>- POMPE RECIRCULATION DESODORISATION ACIDE</li> <li>- Contrôle Commande et Variateurs Centri B</li> <li>- Contrôle Commande et Variateurs Centri B</li> <li>- Rn Préleveur ET</li> <li>- Pompe extraction boue exces recirculation 06BPO003</li> <li>- Ppe extraction boue exces recirculation 06APO003</li> <li>- Commande portail</li> <li>- Débitmètre biogaz 09AFIT001</li> <li>- Débitmètre biogaz B</li> <li>- Aeroflot Dégraisseur B</li> <li>- Motoréducteur racleur dégraisseur-dessableur B</li> <li>- Agitateur Bâche de dégazage</li> <li>- Agitateur Aérobie 3A</li> <li>- Recirculation boues digesteur B</li> <li>- Pompe à boues épaissies 2</li> <li>- POMPE DOSEUSE POLYMERE (SECOURS + FLOTTATION)</li> <li>- Diffuseurs air BAA – matériel</li> <li>- Préleveur Eau Brute</li> <li>- Pompe boues indus B</li> <li>- Centrale d'air prétraitement</li> <li>- Agitateur anaérobie BAB n°1</li> <li>- Motoréducteur pompe gaveuse boues déshydratées</li> <li>- Réparation malaxeur du laveur des sables</li> <li>- Motoréducteur tamiseur B</li> <li>- Réparation sur grappin pont tournant B silo déshy</li> <li>- Soupape surpresseur air File A 1</li> <li>- Soupape surpresseur air File A n°2</li> <li>- Soupape surpresseur file B n°2</li> <li>- Motoréducteur flottateur</li> <li>- Pompe A alimentation centrifugeuse</li> <li>- Pompe A - Alimentation digesteur</li> <li>- RVT-Borne et logiciel Pont bascule</li> </ul>

Communes	Action sur le patrimoine
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RVT-Bypass partiel décanteur _ vanne papillon motorisé</li> <li>- RVT-Matières de curage-Tamis du Trommel</li> <li>- Agitateur central Bassin Tampon</li> <li>- Agitateur zone annulaire Bassin Tampon</li> <li>- Prétraitement - Compresseur d'air</li> <li>- Extraction des boues Recircu B</li> <li>- Pompe C fosse toutes eaux</li> <li>- Détecteur pression ppe sous centrif A</li> <li>- Capteur pression ppe sous centrif A</li> <li>- Compresseur Biogaz A</li> <li>- RVT-Partiel grappins A boues déshydratées</li> <li>- RVT-Grappin boues déshdy B – réparation</li> <li>- RVT-Pompe anneau liquide A</li> <li>- Compresseur air service flottation</li> <li>- RVT-Moteur vis convoyeuse compacteuse tamiseur</li> <li>- Pompe Eau Industrielle 1</li> <li>- Vannes flottation - isolement débitmètre et ballon</li> <li>- RVT-Clapets refoulement ventilateurs désodo</li> <li>- RVT-Instrumentations désodorisation</li> <li>- RVT-Pompe doseuse 1 Javel désodo</li> <li>- RVT-Pompe doseuse Javel 2 désodo</li> <li>- RVT-Pompe doseuse acide sulfurique 1</li> <li>- RVT-Pompe doseuse acide sulfurique 2</li> <li>- RVT-pompe doseuse soude A</li> <li>- RVT-Pompe doseuse soude B</li> <li>- RVT-Vis n°2 tamiseur</li> <li>- RVT-Crépines ppe eau indus-accésaire rotation clarif B</li> <li>- RVT-Vannes isolement compresseur biogaz C</li> <li>- RVT-Renouvellement sonde et transmetteur PR1</li> <li>- RVT-Agitateur pale banane BA B n°2</li> <li>- RVT-Agitateur aérobie BAB n°3</li> <li>- RVT-Onduleur prétraitement</li> <li>- RVT-PC support serveur Topkapi ADC OUEST</li> <li>- RVT-DEBITMETRE ARRIVEE EAU INDUS TROMMEL ET LAVEUR</li> <li>- RVT-Pompe extraction décanteur A</li> <li>- RVT-Agitateur préparation polymère</li> <li>- RVT-Vanne isolement by pass partiel décanteur</li> <li>- RVT-Vanne isolement by pass partiel décanteur</li> <li>- RVT-Pompe fosse toutes eaux B</li> <li>- RVT-Vannes échantillonnage local pompage boues</li> <li>- RVT-Pompe recirculation A n°C</li> <li>- RVT-Aeroflot dessableur A</li> <li>- RVT-BATARDEAUX BY PASS SEDIPAC</li> <li>- RVT-Agitateur bache boues à flotter</li> <li>- RVT-Agitateur aérobie 1A</li> <li>- RVT-Partiel agitateur aérobie file A n°3</li> <li>- RVT-Compresseur Biogaz C</li> <li>-</li> <li>- PR SAINT-ANTOINE <ul style="list-style-type: none"> <li>- RVT-DEBITMETRE A BACHE A</li> <li>- RVT-DEBITMETRE POMPE B BACHE A</li> <li>- DEBITMETRE POMPE A BACHE B</li> <li>- RVT-Clapet Pompe A Bache B</li> <li>- RVT-Clapet pompe B Bache B</li> <li>- RVT-Clapet Pompe B Bache A</li> <li>- RVT-Clapet pompe A Bache A</li> <li>- RVT-Partiel dégrilleur</li> <li>- Variateur de commande Pompe B Bache B</li> <li>- RVT-Sonde niveau bache B</li> </ul> </li> </ul>

Communes	Action sur le patrimoine
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RVT-Etude dimensionnement Ballon Antibélier</li> <li>- RVT-VIGIEOHM</li> <li>- Pompe n°2 bâche A</li> <li>- PR La Blanchardière-RVT-Renouvellement pompe 2</li> <li>- BASSIN TAMPON DELHUMEAU PLESSIS <ul style="list-style-type: none"> <li>-RVT-Remplacement démarreur P3</li> <li>- RVT-Renouvellement Télégestion Sofrel</li> <li>- Renouvellement Automate</li> <li>- Renouvellement P1 vidange</li> <li>- Renouvellement P3 vidange</li> <li>- Renouvellement variateur pompe 1</li> </ul> </li> <li>- PR J. Bouin (stade) <ul style="list-style-type: none"> <li>- RVT-Rn Pompe 1</li> <li>- RVT-Renouvellement Pompe 2</li> </ul> </li> <li>- PR Ribou Usine : <ul style="list-style-type: none"> <li>- RVT-Démarreur Pompe 2 et éléments électriques</li> <li>- RVT-Remplacement débitmètre</li> </ul> </li> <li>- PR de Chanterivière - RVT-Renouvellement pompe 2</li> <li>- PR Ecuyère-RVT-Rn débitmètre</li> <li>- PR Rue de la Prée-RVT-Renouvellement pompe 1</li> <li>- Pluviomètre Bordage Fontaine-RVT-Renouvellement pluviomètre</li> </ul> <p><b>Travaux neufs effectués sur les installations :</b></p> <p>Réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DO 20 : création point autosurveillance (sonde+caisson)</li> <li>- DO 20 bis : création point autosurveillance (sonde+caisson)</li> <li>- Achat et pose de 6 sondes de hauteur</li> </ul> <p>STEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DP Extinction INCENDIE BATTERIE CONDENSATEUR</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>-PR Tourraine (zil)- débitmètre sur cana refoulement</li> <li>-PR J. Bouin (stade)-Fourniture et pose d'un débitmètre sur cana refou</li> <li>-PR Garigliano-Fourniture et pose d'un débitmètre sur cana refou</li> <li>-PR Toscane (La Bringaille)-Fourniture et pose d'un débitmètre sur cana refou</li> </ul> <p><b>Renouvellement des installations par ADC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STEP : Renouvellement des rampes de distribution d'aire du BA B</li> </ul>
5-Cléré-sur-Layon	<p><b>Renouvellement sur les installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STEP : renouvellement turbine 1</li> </ul>
6- Coron	<p><b>Renouvellement sur les installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STEP : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réparation chariot enrouleur Boue</li> <li>- Rvt, motoréducteur tamis rotatif</li> </ul> </li> </ul>
7-La Fosse-de-Tigné	-
8-La Plaine	-
9 – La Romagne	<p><b>Renouvellement sur les installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STEP La Romagne</li> </ul>

Communes	Action sur le patrimoine
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement pompe Eau Industrielle</li> <li>- Renouvellement chaine de mesure Redox</li> <li>- Renouvellement ballon antibélier</li> <li>- Renouvellement Pluviomètre</li> <li>- Renouvellement sonde silo boues</li> <li>- Renouvellement GSM3 par Modem ETIC</li> </ul>
10-La Séguinière	<p><b>Renouvellement sur les installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PR Pneumatique de la Séguinière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- RVT-Compresseur n°1</li> <li>- RVT-Ventilateur</li> <li>- RVT-Préleveur</li> </ul> </li> <li>- PR La marche La Séguinière : <ul style="list-style-type: none"> <li>-RVT-Réparation pompe 2 et RVT pompe 1</li> <li>-RVT-Renouvellement Télésurveillance Sofrel</li> </ul> </li> <li>- PR La Bergerie 1 La Séguinière : RVT-Renouvellement télésurveillance Sofrel</li> <li>- PR La Bergerie 5 La Séguinière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- RVT-Renouvellement télésurveillance Sofrel</li> <li>- Renouvellement pompe 1</li> </ul> </li> </ul>
11-La Tessoualle	<p><b>Renouvellement sur les installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PR Principal les Essarts La Tessoualle <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement Pompe 1 fosse sèche</li> <li>- RVT-Développement armoire électrique</li> <li>- RVT-telesurveillance</li> <li>- RVT-Renouvellement pluviomètre</li> </ul> </li> </ul>
12-Le May-sur-Evre	<p><b>Renouvellement sur les installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STEP Le Moulin du Pont Le May sur Evre <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement carte automate</li> <li>- Pompe chlorure ferrique</li> <li>- Renouvellement pompe eau industrielle</li> <li>- Renouvellement Débitmètre Trop plein</li> <li>- RVT- Vanne isolement Amont PR</li> <li>- Renouvellement Agitateur anoxie</li> <li>-</li> </ul> </li> <li>- PR Le Rocher : RVT-Renouvellement télésurveillance Sofrel</li> </ul> <p><b>Travaux renouvellement suite casse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STEP Le Moulin du Pont - Le May</li> </ul> <p><b>Travaux neuf</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PR du rocher, abandon et création nouveau poste Lotissement du bordage</li> <li>- DO amont STEP : création point autosurveillance (sonde+caisson)</li> </ul> <p><b>Renouvellement des installations par ADC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STEP : Renouvellement des diffuseurs d'aire du bassin d'aération</li> </ul>
13-Le Puy-Saint-	<p><b>Renouvellement sur les installations :</b></p>

Communes	Action sur le patrimoine
Bonnet	- BT PR La Merletière au Puy Saint Bonnet, -RVT-Remplacemnt afficheur - PR Le Bois de la Cure (Puy St Bonnet)-RVT-Renouvellement Vannes et Clapets
14-Le Voide-LHL	-
15-Les Cerqueux	-
16-Les Cerqueux-sous-Passavants - LHL	-
17-Maulévrier (bourg)	<b>Travaux neuf :</b> -STEP : Installation réhausseur préleveur A3 -
17-Maulévrier (lagune)	-
18-Mazières-en-Mauges	<b>Renouvellement sur les installations :</b> - BT & PR La Lodièrre (Mazières) - RVT-Renouvellement compresseur 2 - Renouvellement vanne pneuma DN150 et DN50 - RVT-Renouvellement Pluviomètre - RVT-Renouvellement vide cave fosse sèche - Renouvellement vide cave bio filtre
19-Montilliers	<b>Travaux neuf</b> - STEU : Mise en place point A5 (Sonde+caisson) dans PR2
20-Nuillé	<b>Renouvellement sur les installations :</b> - STEP Nuillé - Renouvellement ballon surpression
21-Nueil-sur-Layon LHL	<b>Renouvellement sur les installations :</b> - STEP : RVT débitmètre entrée (A3)
22-Passavant-sur-Layon	-
23-Saint-Christophe-du-Bois	<b>Renouvellement sur les installations :</b> - PR du Parc V - PR 1-RVT-débitmètre - BT & PR Rue des Genêts (St Christophe)-RVT-Débitmètre surverse - sonde et transmetteur - PR Puy Barie 3 - RVT-Renouvellement télésurveillance Sofrel - RVT-Renouvellement pompe 2  <b>Renouvellement des installations suite casse</b> - PR
24-Saint-Hilaire-du-Bois - LHL	-
25-Saint-Léger-sous-Cholet	<b>Renouvellement sur les installations :</b> - STEP : - RVT-Renouvellement Variateur Recirculation 1 - RVT-Renouvellement Variateur recirculation 2 - Remplacement transmetteur débit

Communes	Action sur le patrimoine
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement P1 Chlorure ferrique</li> <li>- RVT-Renouvellement pompe eau industrielle 2</li> <li>- Surpresseur d'air n°2</li> <li>- RVT-Remplacement ballon antibélier</li> <li>- RVT-Pompe doseuse chlorure ferrique 1</li> <li>- Renouvellement PC supervision</li> <li>- Renouvellement logiciel supervision</li> <li>- Renouvellement GSM3 par Modem ETIC</li> <li>- BT &amp; PR Les Ajoncs (St Léger)-RVT-Renouvellement Ballon anti-bélier</li> <li>- PR du Pontreau (Les Landes)-RVT-Renouvellement télésurveillance Sofrel</li> </ul> <p><b>Renouvellement des installations par ADC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STEP : Renouvellement des diffuseurs d'aire du bassin d'aération</li> </ul>
26-Saint-Paul-du-Bois	-
27- Somloire	-
28- Tancoigné - LHL	-
29-Tigné - LHL	<p><b>Travaux neuf</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STEU : Mise en place clapet anti retour sur recirculation</li> <li>-</li> </ul>
30-Toutlemonde	<p><b>Renouvellement sur les installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STEU <ul style="list-style-type: none"> <li>- RVT-Renouvellement Variateur Recirculation 2</li> <li>- Renouvellement Variateur pompe lavage tertiaire</li> <li>- RVT-Renouvellement motoréducteur pont racleur</li> <li>- Surpresseur n°2 et n°1</li> <li>- Renouvellement Agitateur BA</li> <li>- Renouvellement Variateur filtre tertiaire</li> </ul> </li> <li>- BT du Trezon (Toutlemonde)-RVT-Rn P2</li> </ul> <p><b>Renouvellement des installations par ADC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- STEP : Renouvellement des diffuseurs d'aire du bassin d'aération</li> </ul>
31-Trémentines	<p><b>Renouvellement sur les installations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PR Maison de Retraite - RVT-pompe 1</li> <li>- PR Hameaux de l'Etang - RVT-Renouvellement Pompe 1</li> <li>- PR Le Vieux Pont-RVT - Renouvellement pompe vide fosse</li> <li>- BT &amp; PR Prés de Moines (Trémentines)-RVT-Renouvellement vide cave</li> <li>- STEP : <ul style="list-style-type: none"> <li>- RVT-Renouvellement motoréducteur dégazeur</li> <li>- Renouvellement agitateur BA</li> <li>- Remplacement réducteur des graisses</li> <li>- Renouvellement Agitateur Anoxie</li> <li>- Renouvellement Armoire batterie de condensateurs</li> <li>- RVT-Surpresseur 1</li> <li>- Surpresseur d'air n°2</li> <li>- RVT-pompe doseuse 1 chlorure ferrique</li> </ul> </li> </ul>

Communes	Action sur le patrimoine
32-Trémont	<b>Travaux neuf :</b>
33-Vezins	<b>Renouvellement des installations</b> - Le Mètreau : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rn Préleveur ET</li> <li>- Réparation dégrilleur</li> <li>- Renouvellement préleveur entrée station</li> </ul> - STEU Les Poteries - Vezins-RVT-Renouvellement pompe relevage - BT & PR Les Frairies (Vezins) <ul style="list-style-type: none"> <li>- RVT-Modification mesure surverse</li> <li>- RVT-Renouvellement Pompe 1</li> <li>- RVT-Renouvellement Hydro éjecteur</li> </ul>
34-Vihiers - LHL	<b>Renouvellement sur installations :</b> - STEP : - PR :  <b>Travaux neufs effectués sur les installations :</b> - STEP: - Création point A4 (mesure de débit sortie)
35-Yzernay	<b>Renouvellement des installations suite casse</b> - STEP <ul style="list-style-type: none"> <li>- RVT pluviomètre</li> <li>- RVT pompe surpression</li> </ul>

## C - Dépenses de l'exercice

<b>Dépenses réelles de fonctionnement (y compris rattachements)</b>	<b>1 750 183,88 €</b>
Charges à caractère général	872 137,30 €
Charges de personnel	615 645,69 €
Charges financières	146 186,62 €
Autres Charges (65)	110 913,55€
Charges exceptionnelles (67)	5 299,72 €
Dotations provisions et dépréciations	1,00 €

<b>Dépenses d'investissement (hors restes à réaliser)</b>	<b>2 671 702,51 €</b>
- <u>Réseaux</u>	<b>2 004 760,30 €</b>
Réhabilitation	1 886 949,80 €
Création	0 €
Branchements, petits travaux	117 810,50 €
- Travaux STEP et PR	352 903,34 €
- Stations d'épuration	300 887,67 €
- STEP 5 Ponts injection biogaz	10 800,00 €
- Matériel (véhicules et informatique)	2 351,20 €
<b>Ecritures d'ordre</b>	<b>767 524,98 €</b>

**Indicateurs :**

- Montants financiers de travaux engagés sur l'exercice (ANC + EU)
- Montants des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

## D - Investissements à venir en 2022

### Études :

Maulévrier : nouvelle station d'épuration	Études pour la construction d'une station d'épuration unique débutées en octobre 2020 / capacité nominale de traitement retenue après études : 5 366 EH / coût de l'opération révisé à 5,63 M € TTC / Consultation de travaux en 2023 ; mise en service début 2025
La Plaine – Somloire : nouvelle station d'épuration commune	Études pour la construction d'une station d'épuration unique débutées en décembre 2020 / capacité nominale de traitement rehaussée à 1 800 EH environ / coût de l'opération révisé à 5,81 M € / consultation de travaux en 2024 ; mise en service fin 2025
Cholet : création d'une unité d'épuration et d'injection du biométhane	Etudes de conception lancées en 2022 / coût de l'opération révisé à 3,12 M € TTC / Consultation de travaux en 2024 / Mise en service fin 2025
Le May-sur-Evre : reconfiguration de la filière boues de la station d'épuration	Lancement en 2022 des études pour la reconfiguration de la filière boues / coût de l'opération révisé à 430 000 € TTC / consultation de travaux en 2023 / mise en service mi-2024
Coron : construction d'un poste de refoulement rue de la Gare	Etudes de conception réalisées en 2023 / Coût d'opération révisée à 207 000 € TTC / Consultation de travaux en 2023 / Mise en service en 2024
Veziens : amélioration des conditions de traitement de la station d'épuration	Lancement en 2023 d'une étude de définition des travaux d'amélioration des conditions de traitement de la station : étude comparative de différents scénarios
Le Puy-Saint-Bonnet : reconfiguration du poste pneumatique	Lancement en 2023 des études pour la reconfiguration du poste de refoulement pneumatique / consultation de travaux en 2024 / Mise en service en 2025
Les Cerqueux : lagunes de traitement	Lancement en 2023 d'une étude de définition des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration : étude comparative de différents scénarios
Le Voide : lagunes de traitement	Lancement en 2023 d'une étude de définition des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration : étude comparative de différents scénarios
Schémas directeurs eaux usées	Lancement en 2023 de l'étude des schémas directeurs eaux usées sur les communes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- lot 1 : Cholet, Le Puy-Saint-Bonnet, La Tessoualle, Saint-Christophe-du-Bois, Mazières-en-Mauges, la Séguinière,</li> <li>- lot 2 : Montillers, Veziens, Le May-sur-Evre, Bégrolles-en-Mauges, Trémentines, Chanteloup-les-Bois, Nuailly, Toutlemonde, Yzernay, Coron,</li> <li>- lot 3 : Passavant-sur-Layon, Trémont, Tigné, La Fosse de Tigné, Tancoigné, Les Cerqueux-sous-Passavant, Cléré-sur-Layon, Saint-Paul-du-Bois, Cernusson.</li> </ul>

**Travaux :**

Cholet	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rue Salberie Phase 2 – Mise en séparatif</li><li>- Quartier Favreau – Renouvellement et GIEP</li><li>- Rues Manceau Neau et Dubillot– Mise en séparatif</li><li>- Rue Saint Louis – Mise en séparatif</li><li>- Rue de la Mutualité – Renouvellement du réseau</li><li>- Avenue de l'Abreuvoir - Renouvellement des réseaux</li></ul>
La Plaine	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rue Jeanne d'Arc - Mise en séparatif</li></ul>
Maulévrier	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rues Galarderie et Devanne – Mise en séparatif</li><li>- Rue du Cardinal Luçon - Mise en séparatif</li><li>- Rues Stofflet, Paradis, Lamartine et Hugo - Mise en séparatif</li></ul>
May-sur-Evre	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rues Tharreau, Fizeau, Saint-Michel et Boisteaud – Mise en séparatif</li></ul>
Montilliers	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rues du Lys et Angers – Mise en séparatif</li></ul>
Nueil sur Layon	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rue du Paradis et Place d'Armes – Mise en séparatif</li></ul>
Saint-Leger-Sous-Cholet	<ul style="list-style-type: none"><li>- Secteur du Martinet – Renouvellement de réseaux</li></ul>

***Indicateurs :***

- *présentation des projets à l'étude (ANC + EU)*
- *montant prévisionnel des travaux*
- *présentation programmes pluriannuels adoptés par CC*

## 4 - Financement du service

### A - Montants des recettes d'exploitation (2022 y compris rattachements)

Vente produits fabriqués, prestations :	<b>4 035 538,36</b>
- Travaux (taxe de raccordement et frais de branchements)	278 277,18 €
- Redevance assainissement collectif	3 747 615,91 €
- Frais de facturation redevance AELB	340,95 €
- Redevance assainissement non collectif	6 284,32 €
- Contrôles conformité assainissement collectif pour vente	3 020,00 €
Subvention d'exploitation	<b>12 942,92 €</b>
Autres produits de gestion courante	<b>0,85 €</b>
Produits exceptionnels	<b>74 057,13 €</b>
- Débits et pénalités perçus	45 073,92 €
- Contentieux Vezins	25 000,00 €
- Autres produits exceptionnels	3 983,21 €
Reprise sur provisions et dépréciations	<b>486,00 €</b>
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>4 123 025,26 €</b>
Écritures d'ordre (dotations aux amortissements)	580 287,27 €
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>4 703 312,53 €</b>

*Indicateurs :*  
*- autres recettes d'exploitation*

### B - État de la dette

- Encours total de la dette au 31 décembre 2022 : 5 666 594,55 € (6 871 752,94 € au 31/12/21)
- Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2022 : 1 205 158,39 € (capital) 146 186,62 € (intérêts)
- Durée d'extinction de la dette : 9,4 ans (9,4 ans à fin 2021)
- Capacité de désendettement : 2,90 (2,13 à fin 2021)

*Indicateurs :*  
*- durée extinction dette*  
*- en cours de la dette, montant des annuités de remboursement de la dette du dernier exercice : capital et intérêts*

## C - Subventions (2022)

<b>Subventions</b>	<b>888 111,06 €</b>
<b>Agence de l'eau Loire Bretagne</b>	
- Réseaux	239 161,26 €
- STEP	74 558,05 €
- Gestion des boues COVID	5 189,91 €
<b>Département</b>	
- Réseaux	106 711,00 €
- Plan d'épandage des boues	1 598,00 €
<b>DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)</b>	
- Réseaux	460 892,84 €

### Indicateurs :

- Montant des subventions obtenues

## 5 - Tarification du service

### A - Présentation générale des modalités de tarification du service

Le prix de l'assainissement se décompose en un abonnement, une part variable fonction de la quantité d'eau potable réellement consommée et de la redevance modernisation des réseaux de collecte des eaux usées de l'agence de l'eau.

Le prix de base du délégataire est actualisé tous les ans par le mécanisme d'une clause d'indexation.

Le prix de la part communautaire est actualisé chaque année par délibération du Conseil de Communauté.

<b>Service assainissement</b>	<b>Prix au m<sup>3</sup> au 01/01/2022 en € HT (décision du 01/12/2021)</b>	<b>Prix au m<sup>3</sup> au 01/01/2023 en € HT (délibération 12/12/2022)</b>
<b>Territoire Ex-CAC</b>		
<u>Part Collectivité</u>		
de 0 à 6 000 m <sup>3</sup>	0,8116	0,8198
de 6 000 à 12 000 m <sup>3</sup>	0,6493	0,6558
de 12 000 à 24 000 m <sup>3</sup>	0,4870	0,4919
de 24 000 à 48 000 m <sup>3</sup>	0,3247	0,3279
de 48 000 à 75 000 m <sup>3</sup>	0,2435	0,2459
supérieure à 75 000 m <sup>3</sup>	0,1623	0,1640
<u>Part délégataire</u>		
- Abonnement :	21,24	23,30
- Consommation (euro/m <sup>3</sup> ) :	0,9173	1,0062
<b>BÉGROLLES-EN-MAUGES</b>		
- Abonnement	20,38	22,10
- Abonné - le m <sup>3</sup>	1,56	1,65

Service assainissement	Prix au m <sup>3</sup> au 01/01/2022 en € HT (décision du 01/12/2021)	Prix au m <sup>3</sup> au 01/01/2023 en € HT (délibération 12/12/2022)
<b>VIHIERS/LE VOIDE/ SAINT-HILAIRE-DU-BOIS</b>  <u>Part collectivité</u> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>  <u>Part délégataire</u> - Abonnement - Abonné – le m <sup>3</sup>	  6,00 1,03  26,74 0,572	  3,00 1,07  29,79 0,637
<b>NUEIL-SUR-LAYON</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	20,38 1,70	22,10 1,74
<b>TIGNE</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	45,00 1,71	37,00 1,76
<b>TANCOIGNE</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	20,38 1,45	22,10 1,56
<b>LA FOSSE-DE-TIGNE</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	20,38 1,50	22,10 1,60
<b>TREMONT</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	20,38 1,68	22,10 1,72
<b>LES CERQUEUX-SOUS-PASSAVANT</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	26,00 1,30	24,00 1,47
<b>CLERE-SUR-LAYON</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	20,38 1,34	22,10 1,48
<b>PASSAVANT-SUR-LAYON</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	20,38 1,07	22,10 1,28

<b>Service assainissement</b>	<b>Prix au m<sup>3</sup> au 01/01/2022 en € HT (décision du 01/12/2021)</b>	<b>Prix au m<sup>3</sup> au 01/01/2023 en € HT (décision du 12/12/2022)</b>
<b>MONTILLIERS</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	23,00 1,37	22,10 1,52
<b>CERNUSSON</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	23,00 1,32	22,10 1,48
<b>SAINT-PAUL-DU-BOIS</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	20,38 1,20	22,10 1,38
<b>MAULEVRIER</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	20,38 1,66	22,10 1,71
<b>LA PLAINE/ YZERNAY/ CORON</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	20,38 1,69	22,10 1,73
<b>LES CERQUEUX</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	20,38 1,59	22,10 1,66
<b>SOMLOIRE</b> - Abonnement - Abonné - le m <sup>3</sup>	20,38 1,66	22,10 1,71

Redevance perçue par l'Agence de l'Eau :

- "modernisation des réseaux de collecte des eaux usées" qui ne s'applique qu'aux abonnés de l'assainissement collectif (0,16 € HT/m<sup>3</sup> au 01/01/2023)

Redevance pour usage domestique d'un puits : Forfait 25 m<sup>3</sup>/personne/an

**Indicateurs :**

- **Tarifs AdC (avec date de la décision)**

. Tarifs déléguaire

. Autres organismes (AELB)

. TVA

+ **Tarifs autres prestations facturées aux abonnés**

. Tarifs des contrôles ANC et autres prestations (référence à décision du P) - Voir Chapitre ANC

## B - Prix du service

Les encadrés ci-dessous reconstituent le détail d'une facture théorique des services de l'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>. Les chiffres indiqués en euros sont ceux appliqués au 1<sup>er</sup> janvier des deux années considérées (hors taxes diverses mais TVA à 10 % à Cholet).

### Facture détaillée pour les communes ex-CAC – Contrat de DSP (120 m<sup>3</sup>) – Avec redevance AELB :

Service Assainissement	1 <sup>er</sup> janvier 2022 € TTC/m <sup>3</sup>	1 <sup>er</sup> janvier 2023 € TTC/m <sup>3</sup>	Variation en %
Part Fermière			
Abonnement	21,24	23,30	9,69 %
Consommation	110,08	120,74	9,68 %
Part Communautaire			
Consommation	97,39	98,37	1 %
Redevance AELB	19,20	19,20	0 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>247,91</b>	<b>261,61</b>	<b>5,52 %</b>
<b>TVA (10 %)</b>	<b>24,80</b>	<b>26,16</b>	<b>5,48 %</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>272,71</b>	<b>287,77</b>	<b>5,52 %</b>

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la tarification de l'assainissement est identique sur tout le périmètre communautaire géré sous contrat de délégation de service confié à Suez Environnement. Pour les autres communes, une harmonisation progressive a été décidée à l'horizon 2025.

### Prix de l'assainissement par commune - Avec la redevance "modernisation des réseaux de collecte des eaux usées" (AELB) :

Service Assainissement	1 <sup>er</sup> janvier 2022 € TTC/m <sup>3</sup>	1 <sup>er</sup> janvier 2023 € TTC/m <sup>3</sup>	Variation
<b>Communes DSP Suez Environnement</b>			
Facture 120 m <sup>3</sup>	272,71 €	287,77 €	5,52 %
Prix au m <sup>3</sup>	2,27 €	2,40 €	
<b>Bégrolles-en-Mauges</b>			
Facture 120 m <sup>3</sup>	249,46 €	263,23 €	5,52 %
Prix au m <sup>3</sup>	2,08 €	2,19 €	
<b>Vihiers/ Le Voide/ St-Hilaire-du-Bois</b>			
Facture 120 m <sup>3</sup>	268,60 €	282,51 €	5,18 %
Prix au m <sup>3</sup>	2,23 €	2,35 €	
<b>Nueil-sur-Layon</b>			
Facture 120 m <sup>3</sup>	267,94 €	275,11 €	2,67 %
Prix au m <sup>3</sup>	2,23 €	2,29 €	
<b>Tigné</b>			
Facture 120 m <sup>3</sup>	296,34 €	294,14 €	- 0,74%
Prix au m <sup>3</sup>	2,47 €	2,45 €	
<b>Tancoigné</b>			

<b>Service Assainissement</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2022 € TTC/m<sup>3</sup></b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2023 € TTC/m<sup>3</sup></b>	<b>Variation</b>
Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	234,94 € 1,96 €	251,35 € 2,09 €	6,98 %
<b>La Fosse-de-Tigné</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	241,54 € 2,01 €	256,63 € 2,14 €	6,25 %
<b>Trémont</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	265,30 € 2,21 €	272,47 € 2,27 €	2,70 %
<b>Les Cerqueux-sous-Passavant</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	221,32 € 1,84 €	241,56€ 2,01 €	9,14 %
<b>Cléré-sur-Layon</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	220,42 € 1,84 €	240,79 € 2,00 €	9,24 %
<b>Passavant-sur-Layon</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	184,78 € 1,54 €	214,39 € 1,78 €	16,02 %
<b>Montilliers</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	227,26 € 1,89 €	246,07 € 2,05 €	8,27 %
<b>Cernusson</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	220,66 € 1,84 €	240,79 € 2,00 €	9,14 %
<b>Saint-Paul-du-Bois</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	201,94 € 1,68 €	206,90 € 1,72 €	2,45 %
<b>Maulévrier</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	262,66 € 2,19 €	271,15 € 2,26 €	3,23 %
<b>La Plaine / Yzernay / Coron</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	266,26 € 2,22 €	273,79 € 2,28 €	2,83 %
<b>Les Cerqueux</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	253,42 € 2,11 €	264,55 € 2,20 €	4,40 %
<b>Somloire</b> Facture 120 m <sup>3</sup> Prix au m <sup>3</sup>	262,66 € 2,19 €	271,15 € 2,26 €	3,23 %

**Indicateurs :**

- *Facture 120 m3 au 1er Janvier N (année N = année du rapport) (en € TTC) :*

- . avec explication part fixe, part variable, part délégataire, part AdC
- . Comparaison N-1 (+ évolution)
- . Part revenant à la collectivité et part revenant aux délégataires
- . Coût avec et sans redevance AELB

- *Montant de la facture non proportionnel au volume consommé (tarifs hors consommation) avec évolution et explications correspondantes*

- *Prix TTC du service au m3 pour 120 m3*

## 6 - Actions de solidarité

**Montant des abandons de créances** : 4 689,29 € (créances irrécouvrables)

Taux de créances irrécouvrables : 0,13 %

**Montant des versements à des fonds de solidarité** :

- Nombre de dossiers reçus : 31

- Montant des abandons de créances (TTC) au titre du FSL : 1 230,79 €

Pas de conduites d'opérations de coopération décentralisées.

**Dégrèvements** :

	2021	2022
Nbre total de demandes	64	95
Nbre total de demandes acceptées	26	53
Volume dégrèvé assainissement (m <sup>3</sup> )		
- part délégataire	4 980 m <sup>3</sup>	41 554 m <sup>3*</sup>
- part collectivité	4 813 m <sup>3</sup>	

(Source : décisions AdC)

\* L'année 2022 prend en compte le décalage de dossiers de 2021 suite au changement d'exploitant eau potable sur l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> avril 2021 qui assure la facturation de la redevance assainissement.

(Volumes de fuite importants : 1 dossier de 12 392 m<sup>3</sup>, 2 dossiers de 6 000 m<sup>3</sup> et 3 dossiers de 2 000 m<sup>3</sup>)

La collectivité accepte de dégrever les factures d'eau des usagers après une fuite d'eau conformément aux dispositions réglementaires. Le dégrèvement s'applique sur la part assainissement excédant la consommation moyenne de l'utilisateur si l'eau n'a pas rejoint le réseau d'eaux usées.

**Indicateurs** :

- Montant des abandons de créances ou des versements à des fonds de solidarité

- Nombre de demandes reçues

- Descriptif des montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites

# Chapitre 2 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## 1 - Description du service

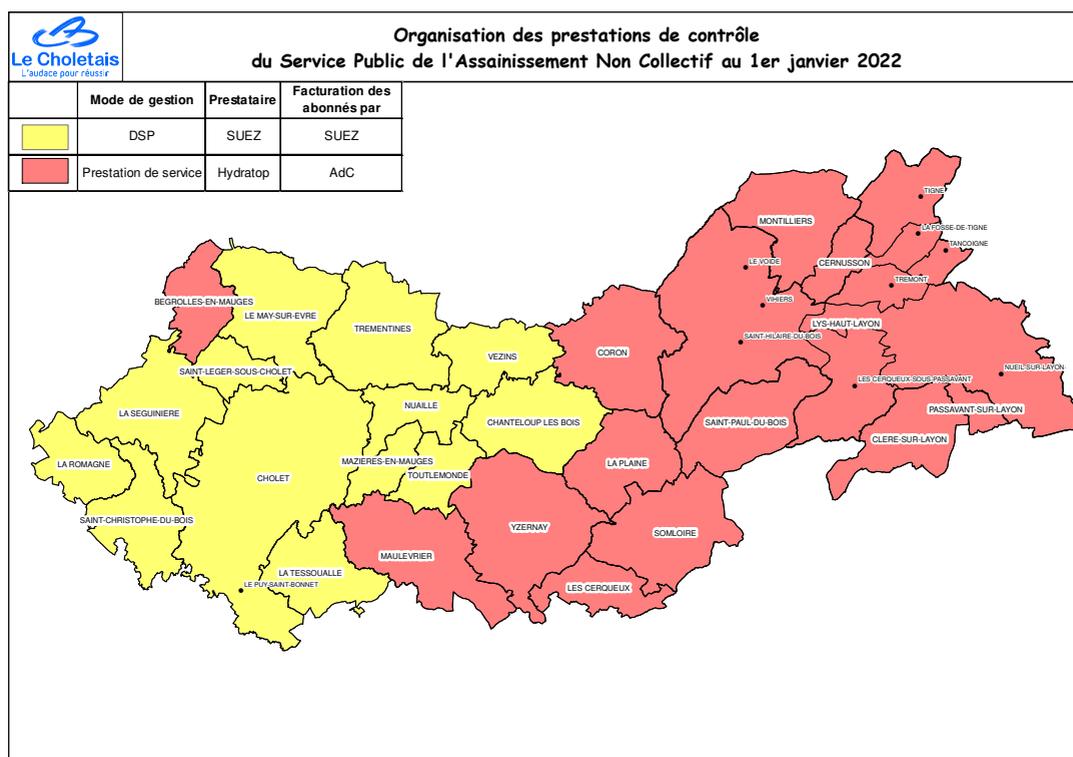
Par délibération en date du 24 novembre 2005, la Communauté d'Agglomération du Choletais a approuvé la création du Service Public de l'Assainissement Non-Collectif. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'AdC gère également en régie les abonnés des territoires des cantons de Maulévrier et de Vihiers. Ce service concerne 4 630 installations.

Le SPANC a pour mission d'effectuer le contrôle de tous les dispositifs d'assainissement neufs et existants en vertu des articles L. 2224-8 et L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté d'Agglomération du Choletais a intégré cette mission dans le contrat de délégation du service public de l'assainissement confié à Suez Environnement au 01/07/2015 pour le territoire concerné par la DSP ex-CAC (Hors Bégrolles-en-Mauges).

Ces missions sont les suivantes :

- 1) contrôle de conception-réalisation : le contrôle des assainissements non-collectifs dans le cadre des constructions neuves ou réhabilitées qui comprend le contrôle de conception et d'implantation, et le contrôle de bonne exécution des installations projetées,
- 2) contrôle diagnostic : la réalisation de l'état des lieux initial des installations existantes avec la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement,
- 3) contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes,
- 4) la communication : l'information, la gestion administrative des dossiers-usagers et l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Choletais dans la communication auprès des usagers du service,
- 5) la création et la mise à jour d'une base de données des installations existantes et projetées et l'historique des interventions sur chaque installation,
- 6) la facturation et le recouvrement des différentes redevances liées aux missions réalisées. Les autres communes sont gérées en régie par l'AdC avec un prestataire privé (Hydratop) qui assure la réalisation des contrôles, la facturation étant effectuée par l'Agglomération du Choletais.



## 2 - Tarification du service

### Les tarifs de l'assainissement non-collectif (€ TTC)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les tarifs du service assainissement non collectif des communes de l'ex-CAC (Hors Bégrolles-en-Mauges) sont fixés dans le contrat de délégation du service assainissement et révisés annuellement conformément à la formule d'actualisation prévue. Pour les autres communes, ils sont fixés par décision du conseil de communauté. Ces tarifs sont harmonisés pour l'ensemble du territoire quel que soit le mode de gestion.

TARIFS HT (TVA 10%)	2022 Contrat DSP + décision du 1/12/21	2023 Contrat DSP + décision du 12/12/22	Variation
<b>A – Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter</b>			
- a1-Redevance de vérification préalable du projet	55,60 €	57,06 €	2,63 %
- a2-Redevance de vérification préalable d'un avenant à un projet déjà présenté	55,60 €	57,06 €	2,63 %
- a3-Redevance de vérification de l'exécution des travaux	94,50 €	97,00 €	2,64 %
- a4-Plus-value au prix a1 à a3 pour une installation traitant plusieurs habitations (+50%)	40,00 €	41,08 €	2,70 %
- a5 – Prix spécial pour installation supérieure à 1,2kg DBO5	162 ,30 €	166,62 €	2,66 %
<b>B – Contrôle des installations existantes</b>			
- b1-Redevance de premier contrôle et de vérification du fonctionnement et de l'entretien	80,00 €	82,17 €	2,71 %
- b2-Redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique des installations déjà contrôlées par le SPANC)	74,50 €	76,46 €	2,63 %
- b3-Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	88,95 €	91,30 €	2,64 %
- b4-1-Plus-value au prix b1 pour une installation traitant plusieurs habitations (+50%)	88,95 €	91,30 €	2,64 %
- b4-2-Plus-value au prix b2 et b3 pour une installation traitant plusieurs habitations (+50%)	88,95 €	91,30 €	2,64 %
- b5-Vérification pour installation supérieure à 1,2kg DBO5 (demande biologique en oxygène pendant 5 jours)	162,30 €	166,62 €	2,66 %
<b>C – Redevance de contre-visite</b>	55,60 €	57,06 €	2,62 %
<b>D – Déplacement sans intervention</b>	55,60 €	57,06 €	2,62 %

### 3 - Indice de mise en œuvre

Commune	Contrôle de conception	Contrôle de vente	Contrôle de périodique	Contrôle de réalisation	Total
1-Bégrolles-en-Mauges	2	1		3	6
2-Cernusson	1	3		2	6
3-Chanteloup-les-Bois	3	4	29	1	37
4-Cholet	16	10	38	10	74
5-Cléré-sur-Layon		1		1	2
6- Coron	4	6		5	15
7-La Fosse-de-Tigné		1	33		34
8-La Plaine		4		1	5
9-La Romagne	3	3	18	1	25
10-La Séguinière	4	5	17	5	31
11-La Tessoualle	9	5	31	1	46
12-Le May-sur-Evre	2	2	18	2	24
13-Le Puy-Saint-Bonnet	2	4	15	2	23
15-Les Cerqueux	1	5			6
16-Les Cerqueux-sous-Passavants - LHL	1	4		1	6
17-Maulévrier	4	2	2	4	12
18-Mazières-en-Mauges	1	3	7	2	13
19-Montilliers	3	3		5	11
20-Nuaillé	1	2	3		6
21-Nueil-sur-Layon - LHL	6	2	18	9	35
22-Passavant-sur-Layon	2	1		2	5
23-Saint-Christophe-du-Bois	2	3	2	3	10
25-Saint-Léger-sous-Cholet	1	1	1	1	4
26-Saint-Paul-du-Bois	2	7		3	12
27- Somloire	2	6		1	9
28- Tancoigné - LHL		1	23		24
29-Tigné - LHL		1	27		28
30-Toutlemonde	2	1	4	1	8
31-Trémentines	5	5	1	2	13

Commune	Contrôle de conception	Contrôle de vente	Contrôle de périodique	Contrôle de réalisation	Total
32-Trémont	1	1	10		12
33-Vezins	2	3	8	3	16
34-Vihiers-Le Voide-St Hilaire - LHL	7	12		5	24
35-Yzernay	1	5		1	7
<b>TOTAL 2022</b>	<b>90</b>	<b>117</b>	<b>305</b>	<b>77</b>	<b>589</b>
<b>Chiffres 2021</b>	<b>114</b>	<b>148</b>	<b>345</b>	<b>69</b>	<b>676</b>

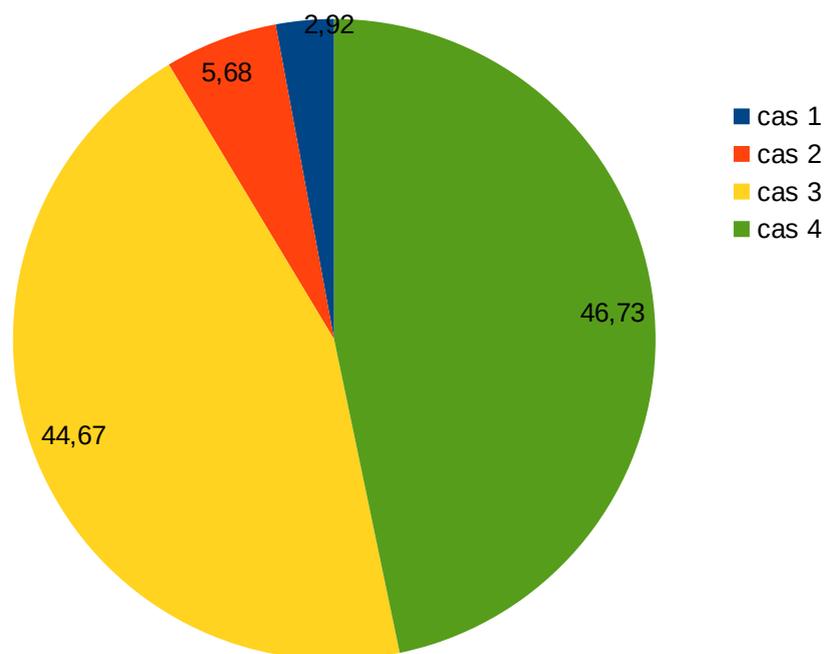
Contrôles ANC (hors contrôles conception)		
Résultats des contrôles de bon fonctionnement/vente/réalisation	2021	2022
Conformes cas 4	265	197
Non conformes cas 1 (absence d'installation)	24	8
Non conformes cas 2 (travaux dans les 4 ans)	31	18
Non conformes cas 3 (sans obligation de mise en conformité sauf si vente)	228	152
Total	548	375

#### Nombre de dossiers ANC et leur classement

Commune	CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4	Total
1-Bégrolles-en-Mauges	2	4	5	19	30
2-Cernusson	1	7	17	18	43
3-Chanteloup-les-Bois	1	5	58	44	108
4-Cholet – y compris Puy Saint Bonnet	17	17	307	339	680
5-Cléré-sur-Layon		5	28	9	42
6- Coron	3	7	67	91	168
8-La Plaine		4	64	56	124
9-La Romagne	3	1	54	43	101
10-La Séguinière	8	12	85	104	209
11-La Tessoualle	7	10	60	92	169
12-Le May-sur-Evre	4	3	91	76	174
15-Les Cerqueux	1	32	28	29	90
LYS-HAUT-LAYON	36	113	474	499	1122
17-Maulévrier	13	2	76	113	204
18-Mazières-en-Mauges	2	1	40	27	70
19-Montilliers	1	7	50	90	148

Commune	CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4	Total
20-Nuaillé		3	26	50	79
22-Passavant-sur-Layon	1	1	7	11	20
23-Saint-Christophe-du-Bois	7	5	57	46	115
25-Saint-Léger-sous-Cholet	1		35	29	65
26-Saint-Paul-du-Bois	5	7	50	64	126
27- Somloire	4	3	64	52	123
30-Toutlemonde	2	7	44	38	91
31-Trémentines	9	1	107	101	218
33-Vezins	5	4	50	40	99
35-Yzernay	2	2	123	82	209
<b>TOTAL 2022</b>	<b>135</b>	<b>263</b>	<b>2067</b>	<b>2162</b>	<b>4627</b>

Commune	CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4
Répartition en %	2,92	5,68	44,67	46,73



Les nombres d'installations d'assainissement non collectifs pour la commune de Bégrolles-en-Mauges ne sont que partiels, la base de données des installations n'étant pas encore complète.

Pour les communes associées de Lys-Haut-Layon et du Puy-Saint-Bonnet, la distinction par commune associée n'est pas pour le moment réalisable en raison du paramétrage de l'outil de gestion de la base de donnée. Une demande d'évolution est en cours pour permettre d'être plus précis.

		Valeur 2021	Valeur 2022
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	92	92
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (note de 0 à 140)	110	110

\*Prise en compte des variables « VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement » et « VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité » pour l'évaluation du taux de conformité des installations conformément aux dispositions réglementaires

**Indicateurs :**

- Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif
- Montants financiers de travaux engagés sur l'exercice
- Présentation des projets à l'étude
- indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- Tarifs des contrôles ANC

Édition mars 2023  
CHIFFRES 2022

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m<sup>3</sup> (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

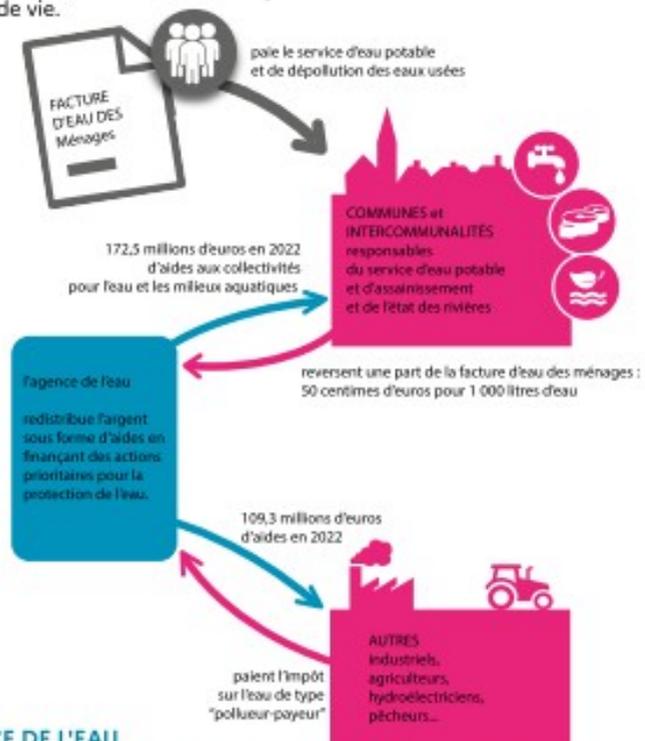
[www.services.eaufrance.fr/docs/SEPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SEPEA_video.mp4)

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-3 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/le **maire ou à la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information** établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'Office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

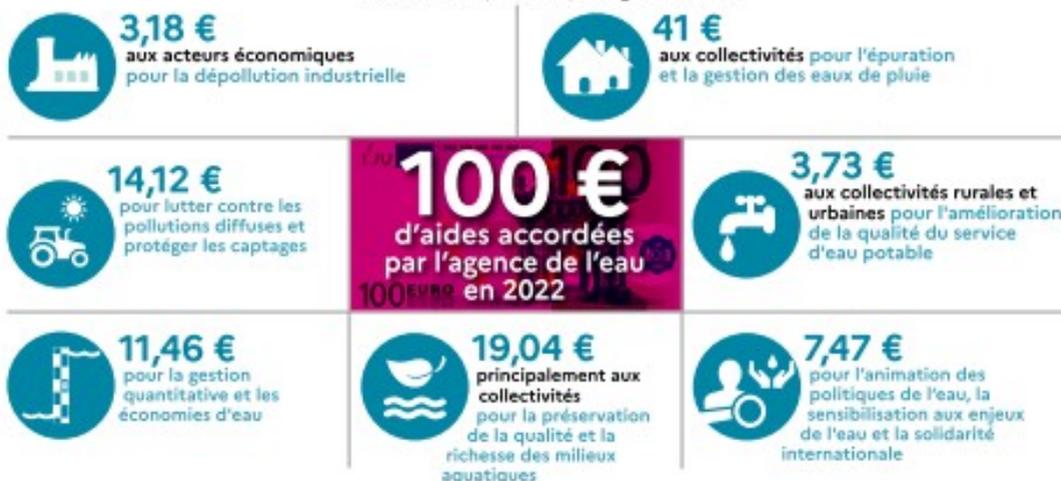


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2022...



\*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr



### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Maine-Loire-Océan

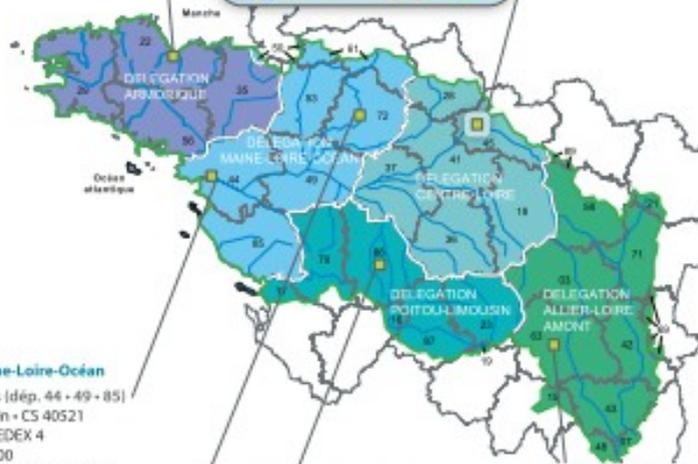
→ Site de Nantes (dépt. 44 - 49 - 85)  
1 rue Eugène Varlin - CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00  
mko-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
→ Site du Mans (dépt. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)  
17 rue Jean Grémillon - CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18  
mko-lemans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud - CS 40039  
63370 LEMPEDES  
Tél. : 04 73 17 07 10  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)

& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)

